



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES  
PALMISTES

Affaire 05-090421

Budget annexe des pompes funèbres (SEPF) – vote du  
compte administratif 2020

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la  
convocation avait été faite le **31 mars 2021** et que le  
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de  
**présent(s)** est de : **25**

Absents : 01

Procurations : 03

Total des votes : 27

Secrétaire de séance : Joan DORO

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu  
valablement délibérer



LE MAIRE,

**Johnny PAYET**

-----  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU NEUF AVRIL  
DEUX MILLE VINGT ET UN**

L'an deux mille vingt et un le **NEUF AVRIL** à  
**QUATORZE HEURE** le Conseil Municipal  
de La Plaine des Palmistes dûment convoqué  
par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu  
habituel de ses séances sous la Présidence de  
Madame IGOUFE Sabine.

**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire - Sabine  
IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe - Jean Yves FAUSTIN  
2<sup>ème</sup> adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup>  
adjointe - Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint - Gina  
DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe - Jean Claude  
DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint - Marie-Héliette  
THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe - François  
FRUTEAU DE LACLOS 8<sup>ème</sup> adjoint - Sonia  
ALBUFFY conseillère municipale - Micheline  
CLAIN conseillère municipale - Erick BOYER  
conseiller municipal - Sabrina HOARAU  
conseillère municipale - Alain RIVIERE  
conseiller municipal - Sandra GRONDIN  
conseillère municipale - Lucay CHEVALIER  
conseiller municipal - Marie-Lourdes VÉLIA  
conseillère municipale - Mickaël PAYET  
conseiller municipal - Elisabeth BAGNY  
conseillère municipale - Sophie ARZAL  
conseillère municipale - Yannick BOYER  
conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère  
municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT  
conseiller municipal - Joëlle DELATRE  
conseillère municipale - Jean-Yves VACHER  
conseiller municipal

**ABSENT(S)** : Daniel JEAN-BAPTISTE dit  
PARNY conseiller municipal

**PROCURATION(S)** : AZOR Frédéric  
conseiller municipal à Jean Yves FAUSTIN -  
Victorien JUSTINE conseiller municipal à Sonia  
ALBUFFY - Mélissa MOGALIA conseillère  
municipale à Sophie ARZAL

## Affaire 05-090421

### Budget annexe des pompes funèbre (SEPF) – vote du compte administratif 2020

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal le compte administratif 2020 du budget annexe des Pompes Funèbres

#### ❖ Section d'exploitation

Les dépenses liées aux charges à caractère général s'élèvent à 498,96 € et aux charges exceptionnelles sont de 60 €. Le total des recettes s'élève à 8 538,31 € dont 1 320 € pour les produits et services et 7 218,31 € correspondant au report de l'excédent de l'exercice 2019.

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
Chap	Libellé	CA 2020	Chap	Libellé	CA 2020
011	Charges à caractère général	498,96	70	Vente de produits, prestations	1 320,00
012	Charges de personnel		002	Résultat de fonct reporté	7 218,31
65	Autres charges de gestion courante				
67	Charges exceptionnelles	60,00			-
042	Dépenses d'ordre	-			
023	Virement				
	<b>TOTAL</b>	<b>558,96</b>		<b>TOTAL</b>	<b>8 538,31</b>

Le résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2020 s'élève ainsi à 7 979,35 €.

#### ❖ Section d'investissement

Aucun mouvement n'a été enregistré tant en dépenses qu'en recettes.

Le résultat global cumulé des sections d'exploitation et d'investissement s'élève à 7 979,35 €.

Le maire ne prenant pas part au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, et 3 **abstentions** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal, Joëlle DELATRE conseillère municipale, Jean-Yves VACHER conseiller municipal),

**VALIDE** les termes du présent rapport,

**DÉLIBÈRE ET ARRÊTE** le compte administratif 2020 du budget annexe des pompes funèbres présenté ci-dessus au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres,

**AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,

Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210409-DCM05-090421-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2021  
Date de réception préfecture : 22/04/2021

## D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 29  
 Nombre de membres présents 25  
 Nombre de suffrages exprimés 27  
 VOTES : Pour 24  
 Contre .....  
 Abstentions 3

Date de convocation :

Présenté par le Maire.....(1),A Plaine des Palmistes le 09/04/2021.....

Le .....(1),

Délibéré par le conseil Municipal(2), réunion en session ordinaire.....A Plaine des Palmistes le 09/04/2021.....Les membres du conseil municipal(2)

Certifié exécutoire par .....(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.